

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 2014-045

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

06/10/2014

Date d'affichage

17/10/2014

Objet de la délibération

DROIT DE PLACE DE STATIONNEMENT

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
de Beaune, et publication

Le MAIRE



Jocelyn CHAPOTOT

Le 16 octobre 2014 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire

Etaient présents:

CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, DESBOIS Charline, MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre CHOPIN René, GIRARDIN Carine, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, PAJOT Marc, BELORGEY Fabien, PAUVERT Yohan.

Absents :

Procurations : François GIRARD à Jocelyn CHAPOTOT

Secrétaire: MORTIER Céline

Monsieur le Maire rappelle que des camions de commerce, après autorisation de la mairie viennent régulièrement sur notre commune à titre gratuit.

Monsieur le Maire propose qu'une redevance pour les utilisateurs d'emplacement à usage commercial installés sur le domaine public soit mise en place.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents

- FIXE à 50 euros le droit de place de stationnement à payer par les personnes extérieures à la commune utilisant des emplacements du domaine public (camion d'outillage, etc...) à compter de ce jour ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces ou tous documents se rapportant à cette décision.